

23<sup>ème</sup>



الصالون الدولي الثالث والعشرون  
للبناء ومواد البناء والأشغال العمومية

SALON INTERNATIONAL DU BATIMENT DES MATERIAUX  
DE CONSTRUCTION ET DES TRAVAUX PUBLICS

**BATIMATEC 2020**  
**22 > 26 NOVEMBRE**

**PANORAMA DU SECTEUR  
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS  
EN ALGERIE - 2020**



# PANORAMA DU SECTEUR BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

## Un secteur clé de la nouvelle stratégie gouvernementale

Le secteur du bâtiment et des travaux publics est un des secteurs clé de la nouvelle politique du gouvernement qui vise à booster la croissance, à travers la redynamisation de l'économie nationale et l'amélioration de sa compétitivité, et ce en impliquant des acteurs locaux, mais aussi les investissements étrangers. Dans ce cadre, les pouvoirs publics ont mis l'accent à travers le projet de loi de finances complémentaire 2020 (LFC 2020), en cours d'adoption, sur l'amélioration substantielle du climat des affaires, et la stabilisation du cadre juridique de l'investissement.

Ainsi afin d'encourager l'acte d'investir et d'attirer davantage d'Investissements directs étrangers (IDE), le gouvernement a décidé de mettre fin aux entraves et pesanteurs bureaucratiques qui persistent sur le terrain, au détriment de la dynamique de l'investissement. Les décisions prises vont dans le sens du développement des processus de contrôle à posteriori ; la simplification et la réduction du champ des autorisations liées à l'investissement en définissant, dans la transparence, les critères d'éligibilité aux avantages des projets d'investissement.

Dans ce cadre, le Projet de loi de finances complémentaire 2020 (LFC2020) inclut la révision de la règle de partage d'actionariat dite 51 / 49, dont l'application sera limitée à quelques secteurs stratégiques tels que ceux de l'énergie et des mines, en sus de l'annulation du droit de préemption.

Des mesures importantes, parmi d'autres, qui devraient permettre de donner un nouvel essor aux secteurs clé de l'économie, à l'instar de celui du bâtiment et des travaux publics.

Il est à noter à ce propos, à titre d'exemple, que le président de la république M Abdelmajid Tebboune a décidé, malgré les répercussions économiques néfastes de la pandémie du coronavirus et la baisse des ressources du pays en devises, du fait de la baisse des prix du pétrole -impacté par la chute de la demande- de maintenir les projets de logements programmés, en les renforçant de nouvelles réalisations pour contenir la forte demande en unités d'habitat.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a affirmé ainsi que les projets de logement ne vont pas s'arrêter, en dépit des difficultés financières auxquelles fait face le pays, suite à la chute des cours du pétrole. Lors d'une entrevue, avec des représentants de médias nationaux, le Président Tebboune a précisé que «les projets de logement ne s'arrêteront pas», soulignant son «engagement dans ce sens». Assurant que « la question du logement est l'un des éléments les plus importants du programme du développement humain en Algérie », le président de la République a affirmé que les projets seront relancés «sans aucun problème», avec la mobilisation des assiettes foncières nécessaires.

## Nouveau programme de 1 million de logements pour la période 2020-2024

Dans le cadre de cette stratégie, le plan d'action du gouvernement, fixe au secteur de la construction plusieurs objectifs dont notamment, l'intensification de la production de logements par une mobilisation et une orientation efficace des ressources financières, la finalisation du programme en cours, l'engagement d'un nouveau programme d'un million de logements pour la période 2020-2024, tous segments confondus, la livraison à l'horizon 2024 de 1,5 million de logement, l'éradication des bidonvilles sur le territoire national, la résorption du déficit du programme « AADL 2 », le traitement de la problématique du vieux bâti, la poursuite de création de 120.000 lots sociaux pour prendre en charge les demandes de logement dans les wilayas du Sud et des Hauts plateaux ».

Le programme ficelé sous la houlette du président de la république Abdelamadjid, qui a eu à inaugurer durant de nombreuses années le Salon Batimatec en tant que ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, et qui connaît, de ce fait, parfaitement les faiblesses et les atouts du secteur, vise, dans le cadre de la nouvelle politique, à résoudre définitivement le problème du logement, en ciblant en priorité les ménages à faibles revenus et, d'autre part, de créer les conditions d'un environnement urbain et rural préservé, valorisé et propice à l'épanouissement du citoyen, en mettant en œuvre une véritable politique d'urbanisme, tenant compte des normes architecturales et préservant le patrimoine .

## Révision de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la politique de la ville

Dans le cadre de ces orientations, le programme du gouvernement englobe la révision de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la politique de la ville. Ainsi, il est notamment prévu, selon le gouvernement, la dynamisation de la fonction de contrôle en matière d'urbanisme, la poursuite de la réalisation des villes nouvelles et la valorisation de la production architecturale.

Le plan d'action du gouvernement mené par le premier ministre Abdelaziz Djerad mise, dans le cadre du volet consacré au secteur de la construction, sur la valorisation de la production architecturale, à travers le renforcement du contexte réglementaire, en vue de l'émergence d'une architecture et d'une ingénierie de la construction de qualité, l'élaboration de charte d'identité architecturale régionale et l'encouragement de l'émergence d'œuvres architecturales de qualité. En matière d'accès au logement, le gouvernement s'engage à intensifier la production de logements, à mobiliser et à orienter plus efficacement les ressources financières nécessaires.

## Filières d'excellence dans les métiers du bâtiment

Il est prévu par ailleurs, la mise en place de filières d'excellence dans les métiers du bâtiment, au même titre que ceux de l'agriculture, de l'industrie et des TIC. Dans le chapitre de l'aménagement du territoire et projets intégrés, les objectifs du gouvernement visent « la mise en œuvre d'une véritable politique d'aménagement du territoire » qui assure un environnement urbain et rural préservé, valorisé et propice à l'épanouissement du citoyen, lui assurant un cadre de vie de qualité, respectueux des exigences de développement durable. A ce titre, le plan d'action du gouvernement porte notamment sur le renforcement du dispositif relatif à l'aménagement et l'urbanisme et à la politique de la ville, pour intégrer toutes les dimensions environnementales, sociologiques et paysagères, s'appuyant sur les fondements et principes des objectifs de développement durable et du nouvel agenda urbain mondial.

Le programme qui sera mis en œuvre prévoit également la réalisation des villes nouvelles, en intégrant l'ensemble des exigences de développement durable, la création, à court terme, de nouveaux lotissements sociaux satellitaires et de nouveaux pôles autour des grandes villes du Nord et du Sud, pour un meilleur aménagement territorial et une meilleure répartition de la population, la création de nouveaux pôles urbains dans le respect de la politique de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, le plan d'action du gouvernement prévoit également l'actualisation du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) afin de réajuster la stratégie nationale d'aménagement du territoire, dans le contexte socio-économique et politique actuel.

## Finalisation des projets en souffrance, objectif prioritaire du gouvernement

Il est à savoir que le Premier Ministre, M Abdelaziz Djerad a rappelé récemment l'importance accordée par Monsieur le Président de la République au programme de logements (RAR) et aux contraintes rencontrées pour sa concrétisation. Il a rappelé les directives données dans ce cadre lors du Conseil des Ministres du 18 Janvier 2020, en vue de finaliser, dans les meilleurs délais, les programmes de logements en cours de réalisation. Dans ce cadre le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville M Kamel Nasri avait fait ressortir un portefeuille restant à réaliser, au 1er Janvier 2020, tous segments confondus, de 974.300 unités dont 648.643 en cours de réalisation et 325.657 non lancées. Il a également cité les programmes en cours, dans le cadre des logements aidés, mais aussi logement social et l'habitat rural. Après avoir pris connaissance des contraintes soulevées, dans le cadre de la poursuite de ces programmes, le Premier ministre a recommandé de prendre de toutes les dispositions nécessaires à l'effet d'accompagner la réalisation du programme en cours par les financements requis.

Dans ce cadre, un planning prévisionnel pluriannuel de financement sur la période 2020-2024 devra être établi, en accordant la priorité, dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour 2020, à la prise en charge des viabilisations des logements achevés et en voie d'achèvement. D'autres mesures ont été prises dont notamment, l'amélioration du management des projets de réalisation de logements, à travers une coordination plus efficace du travail et le respect des délais de réalisation.

## Une banque du logement en projet

Le gouvernement a également recommandé de dégager rapidement les assiettes foncières déjà identifiées, nécessaires à l'implantation de certains programmes non encore lancés, et la poursuite de l'opération de régularisation des terrains abritant les programmes de logements. Par ailleurs, dans le cadre de la conception des nouveaux programmes de logements à lancer, des orientations ont également été données à l'effet : d'engager un travail urgent de cartographie des demandes de logements en vue de cerner le besoin réel par wilaya ; de privilégier l'implantation de logements au niveau des pôles satellites autour des villes pour éviter les grandes concentrations de populations ; de prévoir toutes les commodités nécessaires pour offrir un logement décent aux citoyens (espaces verts, aires de jeux, espaces commerciaux, parkings en sous-sol et équipements publics d'accompagnement). Pour sa part, le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, M Kamel Nasri a affirmé récemment que toutes les propositions concernant la relance des projets du secteur formulées par les partenaires sociaux, les opérateurs du secteur et les instances sous tutelle étaient en cours d'examen pour surmonter la pandémie et relancer les chantiers du secteur. Ce même responsable a également annoncé l'intention de son secteur de créer une banque de logement en partenariat avec le ministère des Finances afin de capter les ressources financières notamment à travers l'épargne.



# REVUE DE PRESSE

Sources : APS - Algérie presse service

APS : Algérie Presse Service

Publié Le : Dimanche, 19 Janvier 2020

## Habitat : Un nouveau programme d'un million de logements pour la période 2020-2024



ALGER- Le plan d'action du secteur de l'Habitat, présenté samedi en Conseil des ministres sous la présidence du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, prévoit l'engagement d'un nouveau programme d'un (1) million de logements pour la période 2020-2024.

Ce plan présenté par le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri prévoit, notamment, «l'intensification de la production de logements par une mobilisation et une orientation efficace des ressources financières, la finalisation du programme en cours, l'engagement d'un nouveau programme de un (1) million de logements pour la période 2020-2024, tous segments confondus et la livraison à l'horizon 2024 de 1,5 million de logement», selon le communiqué du Conseil.

Il est notamment prévu la révision de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la politique de la ville, la dynamisation de la fonction de

contrôle en matière d'urbanisme, la poursuite de la réalisation des villes nouvelles et la valorisation de la production architecturale.

Le plan d'action sectoriel entend également promouvoir la production nationale et encourager le recours aux moyens d'études et de réalisation nationaux, intensifier l'utilisation des matériaux locaux, assurer l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et mettre en place un système d'informations statistiques pour suivre la demande de logements y compris le recours à la numérisation des procédures.

## M.Tebboune ordonne la création d'une banque du logement



Intervenant suite à cette communication, le président Tebboune a insisté sur l'impératif de finaliser les programmes en cours dans les meilleurs délais.

Il a souligné que la réalisation de tout nouveau programme de construction de logements doit prendre en compte les contraintes de financement. Elle ne doit surtout pas se faire, soutient-il, au détriment de la qualité, des aspects architecturaux et de l'aménagement urbain.

Le président de la République a mis en avant le «droit du citoyen à un logement décent», soulignant l'impératif de lutter contre l'habitat précaire et d'éradiquer les bidonvilles à travers la prise de mesures nécessaires à même d'empêcher leur réapparition, outre des sanctions à l'encontre des contrevenants.

A ce propos, il a instruit les ministres de l'Intérieur et de l'Habitat de mettre en place un mécanisme spécial pour le suivi de cette question et la lutte contre les cas de connivence en la matière. Par ailleurs, il a donné des orientations pour l'amélioration de l'habitat à travers un renforcement du contrôle technique des constructions, la lutte contre la fraude dans les matériaux, l'interdiction de l'utilisation du bois dans les chantiers publics afin de préserver la richesse forestière, et la réduction des importations.

A ce propos, il a instruit la création d'une «banque du logement» et a exhorté à une réflexion globale sur la création de villes périphériques afin de contenir l'exode vers les grandes villes.

A rappeler que le programme de logements en cours de réalisation, a vu l'inscription de plus de 682.000 unités en 2019 dont 273.500 logements de type location-vente (AADL), 217.500 logements publics locatifs (LPL), 114.000 de type participatif (LSP) et promotionnel aidé (LPA), outre 22.000 unités de logement promotionnel public (LPP) et 55.000 habitats ruraux.

Pour l'exercice à venir, les études prospectives élaborées par le Secteur tablent sur une meilleure dynamique en matière de réalisation des logements, prévoyant la réception et l'attribution d'importants quotas dès le premier semestre 2020.

Dans ce cadre, il est prévu la réception de 160.000 unités de logement AADL au niveau des différentes wilayas, outre la réalisation de près de 700 établissements éducatifs (trois cycles) qui seront distribués progressivement à compter du mois d'août prochain.

La loi de finances 2020 propose la mobilisation d'une enveloppe de 280 milliards DA pour la réalisation des programmes d'habitat.

## Le Président Tebboune s'engage à prendre en charge toutes les préoccupations sociales loin de la politique d'achat de consciences



ALGER - Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune s'est engagé à prendre en charge toutes les préoccupations sociales après la crise sanitaire, et ce «loin de la politique d'achat de consciences».

*«Néanmoins, je suis favorable à la prise en charge des préoccupations sociales», a-t-il indiqué, s'engageant à résoudre les problèmes de toutes les catégories, à l'instar du personnel du secteur de l'éducation, et ce selon un programme déterminé», citant la nécessité de tenir à l'avenir des tripartites pour examiner tous les dossiers.*

Le Président Tebboune a mis en garde contre «toute tentative d'infiltration venue d'outre-mer concernant certaines revendications», soulignant que «la loi est au-dessus de tous».

Evoquant la politique de subvention, le Président de la République a annoncé sa «restructuration» pour que le soutien aille à ceux qui le méritent.

Il a également réitéré «la préservation du caractère social de l'Etat étant partie intégrante des principes de la Déclaration du 1er novembre», s'engageant à la poursuite et à l'amélioration de «la prise en charge des catégories vulnérables».

*A ce propos, M. Tebboune a promis le parachèvement des projets de logement qui «ne s'arrêteront pas, en ce sens que leur finalité dépasse la simple construction de logements ou le relogement des citoyens mais consacre plutôt le refus par l'Etat de toute discrimination entre les citoyens», ajoutant que les projets de logement s'inscrivent dans le cadre du «développement humain».*

L'Etat poursuivra la construction de logements auxquels «nous avons consacré des assiettes foncières», a-t-il rassuré, affirmant que le ministère de l'Habitat va relancer tous ces projets.

«Le coût de réalisation de ces projets n'est pas aussi important que le pensent certains»

APS : Algérie Presse Service

Publié Le : Dimanche, 09 Février 2020

## Finances: création en 2020 de la banque de l'Habitat et du fonds des PME et startup



ALGER- Le projet de plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, prévoit la création durant l'année en cours d'une banque spécialisée dédiée au financement de l'Habitat et d'un fonds d'investissement des PME et des startup, en plus du déploiement de certaines banques nationales à l'étranger, à travers l'ouverture d'agences.

Ainsi, le gouvernement promet dans son projet de plan d'action, approuvé lors du dernier Conseil des ministres et qui sera présenté mardi à l'Assemblée populaire nationale (APN), une «réforme bancaire importante», à travers notamment une large diffusion auprès de la clientèle des banques des instruments de paiement électronique, en vue de réduire les transactions en espèces.

«Les institutions bancaires et d'assurances seront encouragées à diversifier l'offre de financement par la dynamisation du marché du crédit, la généralisation des produits financiers et le développement du marché obligataire. Elles seront incitées à déployer les moyens nécessaires pour une large inclusion financière afin d'encourager

l'épargne et d'assécher les liquidités prospérant hors circuit bancaire et les canaliser vers les activités formelles», est-il indiqué dans ce document. Ainsi, les institutions bancaires et d'assurances seront soutenues pour encourager l'innovation financière, la distribution de produits financiers novateurs, y compris la mise sur le marché de titres dans le cadre du financement alternatif comme les «soukous» en plus de développement des réseaux du paiement électronique.

Les banques seront appelées aussi à améliorer, sous l'autorité et le contrôle de la Banque d'Algérie, le suivi et le recouvrement de leurs créances. S'agissant de l'activité boursière, une attention «particulière» sera portée au développement de la place d'Alger, appelée à jouer un rôle essentiel dans le financement de l'entreprise ainsi qu'à la dynamisation des marchés de capitaux améliorant ainsi l'efficacité globale du système financier et l'allocation des ressources financières, souligne le plan d'action.

Pour ce qui est de la réforme budgétaire, il est prévu de rétablir la «discipline et la rigueur budgétaires» qui se traduiront, à terme, par la consécration de la performance de la dépense et son adéquation avec les ressources financières disponibles.

Il est également prévu d'instaurer un procédé de suivi et d'évaluation économique de toute mesure sollicitant le budget de l'Etat, à la faveur de la généralisation du système d'information et de gestion budgétaire à tous les départements ministériels, ce qui confortera la mise en place du cadre de dépense à moyen terme et du cadre budgétaire à moyen terme, deux outils indispensables pour l'élaboration d'une trajectoire budgétaire pluriannuelle, selon le plan d'action.

En outre, le gouvernement compte mettre en œuvre une réforme «graduelle et globale» des subventions, dont le niveau avoisine actuellement 25 % du Produit intérieur brut (PIB), par la mise en place d'un système de ciblage des populations les plus vulnérables.

Finalisation d'une étude stratégique «Vision Algérie 2035»

Evoquant, par ailleurs, le renforcement des capacités de l'Etat en matière d'outils d'aide à la décision, le gouvernement prévoit de finaliser l'étude stratégique intitulée «Vision Algérie 2035» destinée à servir de cadre référentiel fondamental pour les différents secteurs.

Le projet prévoit aussi le développement d'un système national d'information statistique, économique et sociale, intégrant les normes de transparence, d'actualisation et d'authentification des données et leur fluidité au profit des agents économiques et des institutions de l'Etat.

Dans ce cadre, l'outil statistique «bénéficiera d'un renforcement substantiel en moyens humains et matériels» dans le but d'améliorer l'efficacité de l'action économique de l'Etat, tributaire de ses capacités de prévision.

«La réalisation prochaine du Recensement général des populations et de l'habitat constituera un jalon important apportant une meilleure visibilité, en appui des travaux sur les perspectives de l'évolution de l'économie algérienne et la réalisation de la «Vision Algérie 2035+», est-il expliqué.



## Alger: vers l'exploitation des assiettes foncières récupérées pour des projets LPA

**ALGER** - Les assiettes foncières récupérées suite aux opérations de relogement des habitants des bidonvilles et des habitations précaires à Alger seront exploitées pour la réalisation de Logements promotionnels aidés (LPA), a indiqué dimanche le vice-président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) chargé de l'Habitat et de l'urbanisme, Nessel Yahia

Dans une déclaration à l'APS, M. Nessel a fait savoir que les assiettes foncières récupérées suite aux opérations de relogement des habitants des bidonvilles et des habitations précaires seront destinées à la réalisation des projets LPA ayant enregistré 265.000 demandes du 1er au 31 octobre dernier de la part des Algérois.

«La wilaya d'Alger ne veut pas affecter ces assiettes foncières à la réalisation des programme AADL», a-t-il souligné.

Il a ajouté dans ce sens, que «la wilaya d'Alger refuse tout prélèvement sur les parcelles qui étaient destinées à la réalisation de logements LPA, car nous avons promis aux Algérois de distribuer 10.000 logements». «Nous ne sommes pas contre les programmes de réalisation de logements AADL, mais demeurons engagés à concrétiser la nouvelle formule», a-t-il assuré. Par ailleurs, le même responsable a mis en avant une augmentation éventuelle du quota de cette formule une fois les procédures finalisées afin de convoquer les 10.000 souscripteurs pour le dépôt de dossiers.

Selon M. Nessel, la wilaya d'Alger affecte une cinquantaine d'hectares récupérés suite aux opérations de relogement des habitants des bidonvilles et des habitations précaires pour la réalisation de logements LPA.

S'agissant de l'examen au cas par cas des dossiers déposés pour la demande d'un logement LPA à Alger, le vice-président de l'APW a fait savoir que le taux d'avancement de l'examen des dossiers avait atteint 95% ce qui a permis de dévoiler 20.000 résidences falsifiées.

Les services des communes sont en passe de finaliser les opérations de tri pour procéder ensuite à la convocation des souscripteurs de manière graduelle, a fait savoir M. Nessel, soulignant que la wilaya tiendra ses promesses

faites aux citoyens en veillant à accorder ces logements au profit des habitants de la wilaya d'Alger uniquement.

Il a appelé, en outre, le ministère de la Justice à prendre les mesures nécessaires à l'encontre des déclarations mensongères enregistrées dans le cadre de l'opération de l'inscription en ligne pour l'accès au LPA, notamment après l'enregistrement d'un nombre important de fausses déclarations.

Plus de 3.600 logements sociaux en attente de distribution

Répondant à une question sur le programme des logements sociaux à Alger, M. Nessel a fait état de plus de 3.600 logements en attente de distribution sur un total de 6.010 logements dont 2.400 unités avaient été distribuées sur 18 communes ces derniers mois.

Il sera procédé à la distribution de ces logements avant le mois de Ramadhan, en accordant la priorité aux habitants des immeubles précaires classés rouges, des caves, des terrasses et des logements exigus.

Le même responsable a exhorté les présidents d'APC à l'effet d'accélérer l'élaboration des listes des bénéficiaires avant le mois de Ramadhan.

Il a fait savoir qu'il sera procédé, en outre, au relogement de cette catégorie de demandeurs de logements sociaux parallèlement à l'achèvement de l'opération de relogement des habitants des bidonvilles en vue de la récupération des assiettes foncières pour la réalisation de programmes LPA.

Depuis le 14 juin 2014, la wilaya d'Alger a enregistré le relogement de près de 123.000 demandeurs de logements, dédié essentiellement aux habitants des bidonvilles, a-t-il dit.



APS : Algérie Presse Service

Publié Le : Mercredi, 19 Février 2020

## Logements AADL: Nasri ordonne la finalisation des projets programmés

**ALGER-** Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri a instruit mardi les cadres de son secteur de finaliser la réalisation des projets programmés dans le cadre de la formule de vente par location «AADL» en respectant les délais fixés dans le cahier de charges, a appris l'APS auprès du ministère.

Lors d'une réunion avec les cadres de son département, le ministre a insisté sur l'impératif d'examiner tous les obstacles entravant l'avancement de ces projets tout en assurant la qualité prévue par le cahier de charges.

La réunion a évoqué, entre autres, le taux de réalisation des projets «AADL» à travers tout le territoire national outre la manière d'accélérer leur accomplissement «projet par projet».

A ce propos, M. Nasri a appelé à parachever la réalisation de ces projets, à respecter les délais fixés dans le cahier de charges et à examiner les différents obstacles auxquels font face lesdits projets tout en assurant la qualité prévue dans le cahier de charges».

Par ailleurs, le premier responsable du secteur a instruit les responsables de ne plus remettre des promesses de remise de ces projets sans vérifier la qualité des logements remis notamment en ce qui concerne l'aménagement.

La réunion a été également l'occasion pour recenser les projets s'inscrivant dans le cadre des équipements publics. A cet effet, une réunion sera programmée dans les prochains jours.

Dans le même contexte, M. Nesri a instruit les

directeurs régionaux de l'agence AADL (Annaba, Constantine, Oran, Alger Ouest, Alger Est et Ouargla dans le Sud algérien), quant à la nécessité d'inspecter tous les logements avant leur livraison et de programmer des sorties sur le terrain en vue d'inspecter la qualité des logements, en compagnie des représentants des souscripteurs, si possible.

De son côté, le directeur général de l'AADL et les directeurs régionaux de l'AADL ont affirmé leur profond souci de déployer tous les efforts en vue de l'achèvement de tous les projets en œuvrant sérieusement au service du souscripteur.

Ont pris part à cette réunion le secrétaire général du ministère de l'Habitat, le directeur général du logement, le directeur général de l'Urbanisme et de l'architecture, le directeur général des équipements publics, le directeur du logement promotionnel, le président directeur général de l'Organisme nationale de contrôle technique des constructions (CTC), le directeur général de l'AADL et les directeurs régionaux de l'AADL (Annaba, Constantine, Oran, Alger Ouest, Alger Est et Ouargla).



APS : Algérie Presse Service  
Publié Le : Lundi, 10 Février 2020

## Améliorer l'accès au logement, à l'eau et l'énergie et aux transports

**ALGER-** Le projet de plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, se fixe comme objectif l'intensification des efforts pour améliorer l'accès du citoyen à un logement décent et aux différents services, notamment l'eau, de l'énergie et les transports.

Ainsi, ce projet prévoit l'achèvement des programmes publics en cours de réalisation, notamment le programme du raccordement de 398.000 foyers en gaz et 112.000 foyers en électricité, les «programmes complémentaires» qui prévoient le raccordement de 10.000 foyers en gaz et 7.000 foyers en électricité, et le raccordement en électricité et en gaz de la nouvelle ville de Draa Errich (4.000 foyers en gaz et 5.000 foyers en électricité).

En matière d'eau potable, l'engagement du président de la République «d'en finir avec les coupures d'eau et de garantir un égal accès des citoyens aux différents services de l'eau à travers l'ensemble du territoire national» sera une priorité du gouvernement pour les cinq années à venir.

Le plan d'action englobe la combinaison du dessalement pour la bande littorale, des interconnexions entre les barrages et les systèmes de transferts, de l'utilisation systématique des eaux et des boues épurées dans l'industrie et l'agriculture et de l'exploitation des ressources. En outre, la capacité nationale de stockage des eaux superficielles sera portée à 10 milliards m<sup>3</sup> par la réalisation et la mise en service de nouveaux barrages et l'interconnexion des grands ouvrages et complexes hydrauliques du pays, selon le plan d'action qui souligne par ailleurs que la cadence de réalisation de forages à destination agricole et domestique serait accélérée, «en veillant à préserver les nappes phréatiques de la surexploitation et en permettant leur régé-

nération».

Dans le secteur de l'Habitat, le gouvernement s'engage à intensifier la réalisation de logements en lançant un nouveau programme d'un (1) million de logements, tous segments confondus, avec les équipements d'accompagnement et les viabilités nécessaires, durant le quinquennat 2020-2024 où l'accent sera mis sur les segments d'habitat rural et d'auto-construction dans les lotissements sociaux.

Concernant les projets de logements en cours, le gouvernement veut accélérer leur réalisation en s'appuyant sur la «responsabilisation financière des entrepreneurs».

Le plan prévoit aussi l'éradication totale des bidonvilles, à travers le recensement et la mise en œuvre de nouveaux programmes destinés au relogement des ménages, en mettant en place un système de veille contre les tentatives de prolifération et de récidence.

La prise en charge du vieux bâti et la création d'un marché immobilier, notamment dans le domaine de la location, figurent également parmi les engagements du gouvernement.

En matière de transport, le gouvernement prévoit de renforcer les réseaux d'infrastructures qui concourent à l'amélioration du cadre de vie du citoyen, à travers notamment la poursuite de la réalisation de projets d'augmentation de capacité du réseau par son dédoublement, des évitements des grandes agglomérations et d'aménagements urbains pour la décongestion de la circulation.

## Poursuite des programmes de logements sur plusieurs phases

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri, a affirmé mardi à Blida que les programmes de logements se poursuivront et seront concrétisés sur plusieurs phases.

« Les programmes de logements se poursuivront et leur concrétisation se fera sur plusieurs phases », a précisé M. Nasri, en réponse à une question de l'APS, en marge de sa visite de travail dans la wilaya de Blida, ajoutant que « la première phase consiste en le parachèvement du programme en cours (900.000 unités) ».

« Nous avons également le programme quinquennal pour la réalisation d'un million de logements et dont nous entamerons prochainement les préparatifs en ses différentes formules », a-t-il poursuivi.

Concernant la reprise des chantiers de construction de logements après leur suspension dans le cadre des efforts visant à enrayer la propagation du Coronavirus, le ministre a indiqué que « la relance des travaux a déjà eu lieu et nous sommes venus à Blida pour constater cela sur le terrain ».

Soulignant que « la dernière instruction relative à la reprise des travaux a porté sur l'aménagement extérieur des projets de logements », le ministre a mis l'accent sur l'impératif de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires et de distanciation sociale, car nous sommes toujours en guerre contre le Coronavirus et nous devons faire preuve de vigilance », a-t-il dit.

Par ailleurs, le ministre a expliqué concernant les appels à l'augmentation des quotas de logements, toutes formules confondues, que « toutes les demandes des citoyens au niveau national seront étudiées et évaluées en coordination avec le ministère de l'Intérieur, et une étude prospective avec vérification de toutes les demandes ».

Le programme du gouvernement prévoit l'évaluation rationnelle les programmes de logement loin de toute pression et le contrôle de ces demandes, a encore dit M. Nasri rappelant, à ce propos, « l'amendement introduit au Code pé-

nal en vue d'incriminer les fausses déclarations pour bénéficier de toute aide ou assistance de l'Etat, y compris le logement, et ce dans le but de réaliser la justice et l'égalité dans la distribution de logements ».

Le ministre a indiqué, à ce sujet, que « les demandes du wali de la wilaya et des représentants du peuple, ont été entendues et seront prises en considération ».

Pour ce qui est de la remise des décisions d'affectation aux souscripteurs AADL (Agence nationale d'amélioration et de développement du logement), le ministre a rappelé que l'opération avait commencé avant d'être suspendue en raison de comportements de certains citoyens dans deux wilayas (sans les citer), qui ont agi de manière irresponsable en se rendant, après l'obtention des décisions d'affectation, aux unités de l'AADL et aux chantiers de construction ».

Pour le ministre, cet agissement « est contraire aux mesures de prévention. C'est pourquoi, a-t-il ajouté, « nous avons décidé de suspendre la remise des décisions d'affectation pour éviter la propagation de l'épidémie ».

« Toutes les décisions d'affectation sont prêtes à être remis aux souscripteurs, dont le nombre s'élève à 120.000, mais l'opération se fera ultérieurement », a assuré le ministre.

Le Premier responsable du secteur a, par ailleurs, indiqué que l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) compte 1,1 million d'unités de logement au niveau national, dont la majeure partie est nouvelle, ajoutant que les anciennes unités ont été vendues aux citoyens. D'autre part, M. Nasri a estimé qu'« il était temps que le citoyen s'occupe de sa cité et qu'il ne compte plus sur l'Etat », ajoutant que « le Trésor public ne peut plus assurer la réhabilitation des cités ».

Le ministre de l'Habitat qui était accompagné du ministre de l'Energie, Mohamed Arkab et du ministre des Ressources en eaux, Arezki Berraki, a tenu une réunion de travail avec le wali de la wilaya et nombre de directeurs exécutifs, lors de laquelle, il a pris connaissance des difficultés rencontrées sur le terrain.

Il a émis quelques observations sur les exposés qui lui ont été présentés, notamment en ce qui a trait aux projets de logements en cours de réalisation dans la ville nouvelle de Bouin-nan et au pôle urbain de Safsaf à Meftah, à l'extrême est de la wilaya.

Rédaction d'Algérie360 avec l'APS

ALGERIE ECO

Publié :09 février 2020

## IRG, fiscalité, habitat, startup, investissement : ce que prévoit le projet de plan d'action du gouvernement

Le gouvernement prévoit dans son projet de plan d'action des allègements fiscaux au service des couches moyennes et défavorisés ainsi qu'au profit de l'investissement, tout en durcissant la lutte contre la fraude fiscale et en renforçant les attributions des institutions de contrôle financier, selon les détails du plan d'action publiés ce dimanche par l'agence officielle.

Dans cette optique, le projet de plan d'action, approuvé lors du dernier Conseil des ministres et qui sera présenté mardi par le Premier ministre, Abdelaziz Djerrad, à l'Assemblée populaire nationale (APN), prévoit de supprimer l'impôt sur le revenu global (IRG) pour les revenus mensuels inférieurs à 30.000 dinars.

« Le gouvernement procédera à la révision des niveaux de l'impôt sur le revenu global des salariés, en les adaptant selon les différentes tranches de revenus dans une démarche d'équité sociale. Dans ce cadre, les revenus mensuels inférieurs à 30.000 dinars seront exonérés d'impôts », est-il précisé dans ce projet de plan d'action.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la refonte du système fiscal qui vise à « répondre aux critères de prévisibilité, de stabilité et de compétitivité en matière fiscale, d'une part et de pérennisation des emplois, d'équité sociale, d'autre part, afin d'assurer une contribution équitable des différentes catégories de contribuables et de revenus au financement des dépenses publiques », selon ce projet.

Dans ce sens, le projet de plan d'action explique que l'objectif de la nouvelle politique fiscale était d'augmenter les recettes fiscales « à travers l'expansion de l'activité économique et non par la hausse du niveau des impôts ».

S'inscrivant dans le cadre d'une politique budgétaire « renouvelée, basée sur la rationalisation de la dépense publique », le projet de plan d'action vise à améliorer le recouvrement de la fiscalité ordinaire pour qu'elle puisse couvrir la totalité des besoins du budget de fonctionnement d'ici à 2024.

## Suppression de la TAP et révision des avantages fiscaux

Concernant la fiscalité locale, ce projet prévoit d'annuler, à court terme, la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), alors que l'impôt foncier sera révisé « en profondeur » dans le cadre de la réforme envisagée, qui redéfinira le financement des collectivités territoriales sans compromettre leur viabilité, explique le projet.

Le plan prévoit également d'instaurer une procédure « uniforme » en matière de décisions fiscales dans un but de transparence, de cohérence et de sécurité juridique pour les opérateurs.

Aussi, la simplification du système fiscal qui sera au cœur de la réforme envisagée se traduira, à court terme, par la suppression des taxes à faible rendement, d'une part et, d'autre part, la révision du système des avantages fiscaux et parafiscaux ayant engendré, par le passé, de graves dérives.

En parallèle, « le gouvernement s'attèlera à la création de nouveaux impôts liés au capital et la richesse, tout en veillant à préserver l'outil de production créateur d'emploi et de valeur ajoutée et soutiendra les investissements permettant un développement et une croissance économique soutenue, notamment pour les PME et les Start-up », est-il indiqué dans ce projet.

Le gouvernement veut mettre aussi en place un mécanisme d'abattement fiscal afin d'encourager les entreprises à renforcer le financement par fonds propres.

Il renforcera par ailleurs l'encadrement de la profession du conseil fiscal pour conforter les professionnels actifs dans ce domaine.

## Un combat sans merci contre la fraude fiscale et renforcement de la Cour des Comptes et de l'IGF

Par ailleurs, le gouvernement s'engage à mener un « combat sans merci » contre la fraude fiscale, en appliquant de manière plus efficace les sanctions prévues par la loi qui seront durcies en conséquence.

Le gouvernement compte également initier les mesures appropriées afin d'améliorer sensiblement l'efficacité de la perception des impôts et d'en réduire les coûts.

Ainsi, il est prévu d'outiller l'administration fiscale de manière à permettre le traitement et le paiement à distance des déclarations d'impôts et de doter ses structures en moyens nécessaires pour procéder à des simulations et des études d'impact sur toutes les dispositions projetées.

« Outre la simplification des procédures fiscales, le gouvernement veillera à améliorer l'organisation, la gestion et le fonctionnement des services fiscaux par un effort accru de formation et d'optimisation des ressources humaines en vue d'assurer un meilleur contrôle fiscal des assujettis », est-il noté dans le projet de plan d'action.

S'agissant de la gouvernance financière, le projet vise à renforcer la prévention et la lutte contre la fraude sous toutes ses formes, aussi bien pour le secteur public que privé.

« Une attention particulière sera accordée au renforcement du contrôle interne de l'administration fiscale et douanière.

Pour lutter contre les fléaux financiers, tous les moyens de l'Etat seront mobilisés en vue d'intensifier la lutte contre les fausses déclarations, la fraude fiscale ainsi que les infractions douanières, particulièrement en matière de surfacturation et de fuite de capitaux ».

Et pour améliorer l'efficacité du contrôle financier, le gouvernement envisage d'élargir les attributions des organes de contrôle, notamment la Cour des Comptes et l'inspection générale des finances (IGF), et de renforcer leurs moyens afin de lutter contre les fléaux financiers, selon le projet qui prévoit aussi de mettre en place un organisme multisectoriel en vue de lutter efficacement contre la fraude fiscale et financière.

Par ailleurs, les revenus du travail à domicile seront défiscalisés afin d'encourager ce type d'activités, tandis que les activités artisanales bénéficieront d'avantages fiscaux appréciables.

Concernant la compétitivité et l'attraction de l'économie algérienne aux Investissements directs étrangers (IDE), le gouvernement promet de mettre en place une procédure « claire et transparente » sur le transfert des dividendes conforme aux principes et aux règles internationales, de moderniser le régime fiscal de la propriété intellectuelle ainsi que le régime applicable aux relations entreprise mère-filiales, et d'assurer la stabilité du dispositif juridique régissant le régime fiscal appliqué à l'investissement.

## Création en 2020 de la banque de l'Habitat et du fonds des PME et startup

Le projet de plan d'action du gouvernement prévoit la création durant l'année en cours d'une banque spécialisée dédiée au financement de l'Habitat et d'un fonds d'investissement des PME et des startup, en plus du déploiement de certaines banques nationales à l'étranger, à travers l'ouverture d'agences.

Ainsi, le gouvernement promet dans son projet de plan d'action, une « réforme bancaire importante », à travers notamment une large diffusion auprès de la clientèle des banques des instruments de paiement électronique, en vue de réduire les transactions en espèces. « Les institutions bancaires et d'assurances seront encouragées à diversifier l'offre de financement par la dynamisation du marché du crédit, la généralisation des produits financiers et le développement du marché obligataire.

Elles seront incitées à déployer les moyens nécessaires pour une large inclusion financière afin d'encourager l'épargne et d'assécher les liquidités prospérant hors circuit bancaire et les canaliser vers les activités formelles », est-il indiqué dans ce document.

Ainsi, les institutions bancaires et d'assurances seront soutenues pour encourager l'innovation financière, la distribution de produits financiers novateurs, y compris la mise sur le marché de titres dans le cadre du financement alternatif comme les « souks » en plus de développement des réseaux du paiement électronique.

Les banques seront appelées aussi à améliorer, sous l'autorité et le contrôle de la Banque d'Algérie, le suivi et le recouvrement de leurs créances.

S'agissant de l'activité boursière, une attention « particulière » sera portée au développement de la place d'Alger, appelée à jouer un rôle essentiel dans le financement de l'entreprise ainsi qu'à la dynamisation des marchés de capitaux améliorant ainsi l'efficacité globale du système financier et l'allocation des ressources financières, souligne le plan d'action.

Pour ce qui est de la réforme budgétaire, il est prévu de rétablir la « discipline et la rigueur budgétaires » qui se traduiront, à terme, par la consécration de la performance de la dépense et son adéquation avec les ressources financières disponibles.

Il est également prévu d'instaurer un procédé de suivi et d'évaluation économique de toute mesure sollicitant le budget de l'Etat, à la faveur de la généralisation du système d'information et de gestion budgétaire à tous les départements ministériels, ce qui confortera la mise en place du cadre de dépense à moyen terme et du cadre budgétaire à moyen terme, deux outils indispensables pour l'élaboration d'une trajectoire budgétaire pluriannuelle, selon le plan d'action.

En outre, le gouvernement compte mettre en œuvre une réforme « graduelle et globale » des subventions, dont le niveau avoisine actuellement 25 % du Produit intérieur brut (PIB), par la mise en place d'un système de ciblage des populations les plus vulnérables.

